

# Séance extraordinaire du 13 avril 2016



Procès-verbal

## 01 (2016-04-203) - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AVRIL 2016

### AVIS DE CONVOCATION POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 152 du Code municipal du Québec, Madame Claudette Desrochers ainsi que M. Pierre Audesse, m'ont donné instruction de convoquer une séance extraordinaire du conseil municipal, laquelle sera tenue le 13 avril 2016, à midi quinze minutes (12h15), au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Claudette Desrochers

Siège #2 - Marc-Antoine Drouin

Siège #3 - Sylvain Vidal

Siège #4 - Micheline Beaudet

Siège #5 - Pierre Audesse

Siège #6 - Yves Gingras

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Sylvie Fortin Graham.

Est également présente Josée Martineau, directrice générale adjointe.

Les conseillers présents ont tenu séance extraordinaire dont l'ordre du jour est le suivant :

**1- Ouverture de la séance;**

**2- Adoption de l'ordre du jour;**

**3- Réadoption de la résolution «La concordance de la gouvernance municipale avec la loi actuelle» demandant un avis juridique à Lavery De Billy, S.E.N.C.R.L. avocats;**

**4- Période de questions des contribuables;**

**5- Levée de l'assemblée.**

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné le 8 avril 2016 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la session ouverte.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 02 (2016-04-204) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## 03 (2016-04-205) - RÉADOPTION DE LA RÉOLUTION «LA CONCORDANCE DE LA GOUVERNANCE MUNICIPALE AVEC LA LOI ACTUELLE» DEMANDANT UN AVIS JURIDIQUE À LAVERY DE BILLY, S.E.N.C.R.L. AVOCATS

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'adopter à nouveau la résolution 2016-04-192 «Mandat pour avis juridique à Maître Bouchard» concernant la concordance de la gouvernance municipale avec la loi actuelle.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 04 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

## **05 (2016-04-206) - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Fermeture à 12h29

---

Sylvie Fortin Graham, mairesse

---

Josée Martineau, directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Josée Martineau, directrice générale adjointe

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Sylvie Fortin Graham, mairesse